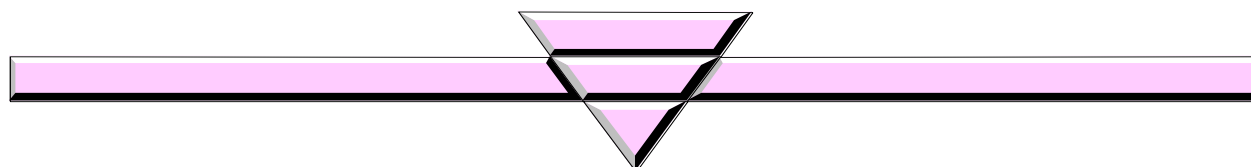


Syndicat mixte Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Maison du Parc, La Bastide – 66 360 OLETTE



TRAVAUX D'OUVERTURE DE MILIEUX PAR
DEBROUSSAILLAGE SUR UN SITE PILOTE DANS LE CADRE
DU PROJET INTERREG POCTEFA « RED-BIO »

Cahier des charges



Partenaires bénéficiaires • Socios beneficiarios



Partenaires associés • Socios asociados



Le projet RED-bio a été cofinancé à hauteur de 65% par l'Union Européenne à travers le Programme Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027). L'objectif de POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de la zone frontalière Espagne-France-Andorre. RED-bio compte également sur le cofinancement de l'Etat Français (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire et Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée et du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Avec le soutien • Con el apoyo



TABLE DES MATIERES

1 – PARTIE 1: Objet et contexte.....	1
1.1 Objet du marché	1
1.2 Contexte	1
2 – PARTIE 2: Clauses techniques.....	4
2.1 Objectif général de la mission.....	4
2.2 Prestations attendues	4
2.3 Conditions générales de réalisation des prestations	6
2.4 Livrables.....	8
2.5 Contact	8
2.6 Financements des prestations.....	8
3 PARTIE 3: Modalités administratives.....	10
3.1 Maître d’ouvrage.....	10
3.2 Interlocuteurs	10
3.3 Objet du marché	10
3.4 Conditions de la consultation	10
3.5 Déroulement de la consultation.....	11
3.6 Examen des offres et sélection des candidatures	11
3.7 Modalités de règlement des prestations	12
3.8 Conditions d’exécution du marché.....	12
3.9 Modalités d’interruption ou de suspension des missions	12
3.10 Renseignements complémentaires	12
4 Annexes :	13

PARTIE 1 : OBJET ET CONTEXTE

1.1 OBJET DU MARCHÉ

Le présent cahier des charges concerne, dans le cadre du projet Interreg POCTEFA « RED-bio », entre 2025 et début 2026, la réalisation de travaux d'ouverture de milieux par débroussaillage, sur un site pilote, identifié sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

1.2 CONTEXTE

1.2.1 Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes (PNR PC) a été créé en 2004 sous l'impulsion des habitants et avec le soutien de la Région Languedoc-Roussillon et du Conseil Général des Pyrénées-Orientales. Il a été reconnu 43e Parc naturel régional de France. Renouvelé dans son label de PNR en 2014 jusqu'en 2029, le territoire concerné compte 66 communes où vivent environ 23 000 habitants.

Il est géré par le syndicat mixte du Parc naturel régional qui a pour mission de :

- Mettre en œuvre la charte (document contractuel avec toutes les collectivités et validé par décret) qui lui confère ses missions pour atteindre les objectifs définis.
- Protéger les paysages et les patrimoines.
- Contribuer à l'aménagement du territoire.
- Contribuer au développement et à la qualité de la vie.
- Contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information des publics.
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

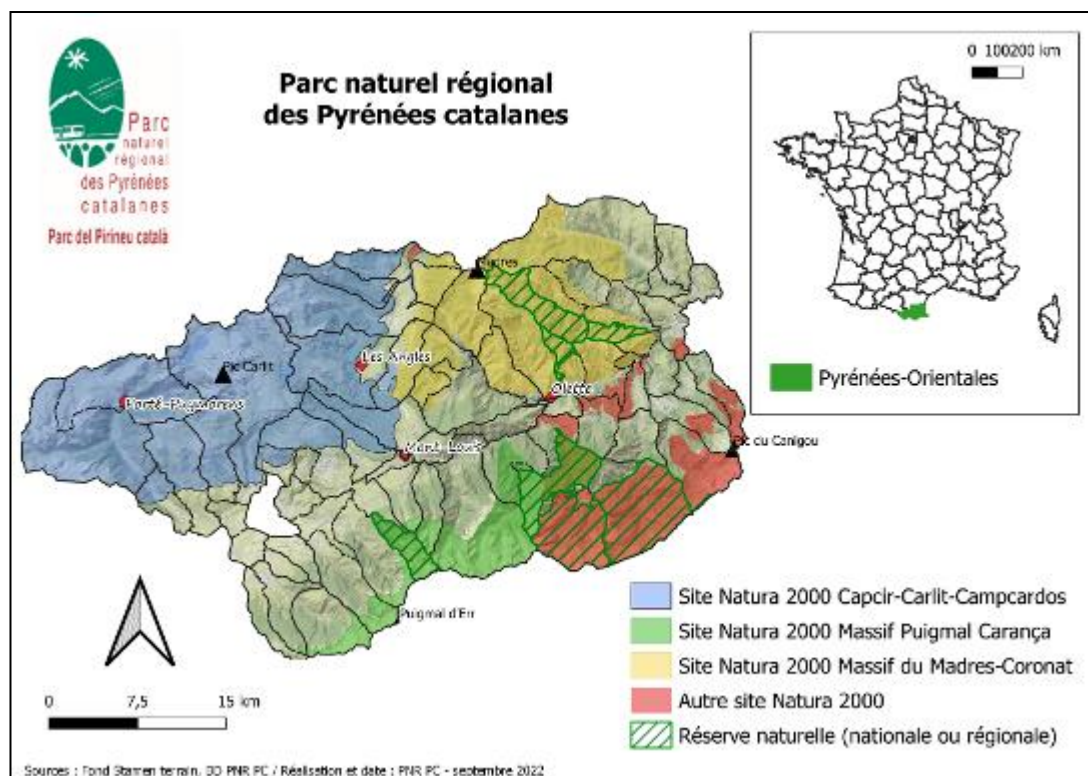


Figure 1 : Territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

1.2.2 Le projet Interreg POCTEFA RED-bio

Les Pyrénées constituent un réservoir extraordinaire de biodiversité du fait de la variété de ses écosystèmes et des espèces et habitats qui les composent. D'ailleurs, l'existence d'un réseau important d'espaces naturels protégés confirme ce constat. Trois milieux naturels couvrent une importante partie de la surface du massif et concentrent de forts enjeux de biodiversité à préserver : les forêts, les milieux ouverts et les tourbières.

A cette composante environnementale s'ajoute la composante socio-économique avec la présence d'une diversité d'activités économiques traditionnelles pratiquées (sylviculture, agriculture, etc.) qui participent ainsi au développement durable de ces territoires de montagne.

Dans un contexte de changements globaux, la préservation des milieux naturels est une nécessité. Cependant, il est à mettre en avant un manque de connaissances quant aux influences des différentes activités anthropiques sur la biodiversité. Il n'existe par ailleurs que peu ou pas de méthodologie et d'outils partagés permettant une approche commune pour la protection, la prise en compte et la valorisation de ce patrimoine naturel à l'échelle du Massif. En outre, les différentes méthodes et expérimentations mises en place sont insuffisamment partagées.

De 2024 à 2026, l'objectif du projet Interreg POCTEFA « RED-bio » est de coopérer pour améliorer les connaissances dans le but de développer et de déployer des outils et des solutions transfrontalières communes visant à préserver la biodiversité dans les espaces naturels du massif tout en valorisant les activités socio-économiques et les services écosystémiques.

Ainsi, sur trois milieux naturels différents, forêts, milieux agropastoraux et tourbières, il est proposé la conception, le développement et l'application de solutions élaborées conjointement pour mieux concilier les usages socio-économiques et la préservation de la biodiversité via :

- L'amélioration des connaissances (indicateurs de biodiversité, localisation de milieux à fort potentiel de biodiversité, etc.).
- Le développement d'outils communs (protocoles, méthodologies, modules de diagnostic et de suivi, etc.).
- L'expérimentation de leur mise en œuvre sur le terrain en associant les acteurs des territoires.
- Le transfert des connaissances.

Le projet RED-bio tire partie de la coopération initiée dans GREEN (réseau d'espaces naturels protégés). Basé sur un partage de connaissances et de pratiques pour la préservation de la biodiversité, le but du projet est d'évoluer vers le développement d'outils opérationnels communs.

En plus des actions communes (gestion de projet et communication), le Parc s'investit sur deux actions correspondant à deux milieux naturels :

- **Action 4** : Préserver la biodiversité et les services écosystémiques des **milieux agropastoraux** des Pyrénées en valorisant les pratiques.
- **Action 5** : Suivre et préserver la biodiversité des **tourbières** des espaces naturels des Pyrénées.

1.2.3 Les milieux agropastoraux

Concernant les milieux agro-pastoraux, trois activités sont menées :

- A1 : Créer des indicateurs et caractériser les habitats communs.
- A2 : Identifier différentes pratiques d'élevage, parmi lesquelles certaines pourraient être déployées, et expérimenter sur des sites pilotes.
- A3 : Arriver à une doctrine commune et la partager (formation / temps d'échanges).

Selon les principes définis dans le cadre du projet, sur chaque site :

- Un inventaire des habitats est réalisé et intégré dans une base de données commune.
- Des pratiques de gestion sont mises en œuvre sur chaque site. Une liste de pratiques a été établie collectivement.

- Un suivi d'indicateurs, selon un protocole commun construit, est mené. Ce suivi, réalisé avant et après la mise en œuvre de la pratique de gestion, permet de connaître l'effet de celle-ci sur le milieu.

Dans le cadre du projet, sur le territoire du Parc naturel régional, deux sites pilotes ont été identifiés :

- Un premier site sur l'estive du Soula d'Osséja (commune d'Osséja). Une visite de terrain et un échange avec le maire de la commune ont eu lieu respectivement le 20 mai 2025 et le 2 juillet 2025.
- Un deuxième site sur l'estive d'Ayguatébia (commune d'Ayguatébia-Talau). Un échange avec le maire de la commune et l'AFP et une visite de terrain ont eu lieu respectivement le 24 mars 2025 et le 8 avril 2025.

BIOCENOSE a en charge la réalisation des inventaires des habitats et du suivi des indicateurs. Une première campagne de terrain a été menée en juin 2025.

PARTIE 2 : CLAUSES TECHNIQUES

2.1 OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION

Le présent cahier des charges concerne, dans le cadre du projet Interreg POCTEFA « RED-bio », entre 2025 et début 2026, la réalisation de travaux d'ouverture de milieux par débroussaillage, sur un site pilote, identifié sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

2.2 PRESTATIONS ATTENDUES

La prestation attendue porte sur des travaux d'ouverture de milieux par débroussaillage, sur le site pilote situé sur l'estive de Soula d'Osséja (Osséja).

2.2.1 Contexte et objectifs

Le site pilote concerné est situé sur l'estive du groupement pastoral du Soula d'Osséja sur la commune d'Osséja, au niveau de la *Solana*.

Entre 1750 et 1845 mètres d'altitude, il démarre au niveau de la fin de la piste du soula, s'étend sous le sentier et de part et d'autre de la clôture délimitant les quartiers de pâturage, sur le versant orienté Sud/Sud-Ouest. Le site est pâturé par un troupeau de bovins et d'équins. La partie au-dessus de la clôture est valorisée de mi-juillet à mi-septembre alors que la partie en-dessous de fin juin à mi-juillet puis à l'automne.

BIOCENOSE a réalisé la première campagne de terrain à la fin du mois de juin. Une note intermédiaire a été transmise avec les différentes observations. La présentation du milieu, extraite de ce document, est la suivante :

- Le site présente plusieurs faciès et déclinaisons de la lande à genêts purgatifs.
- Dans sa partie Ouest, l'exposition est davantage Sud, correspondant à un faciès encore plus sec, écorché et dégradé, les surfaces de sols nus y dépassant le plus souvent les 50 % en moyenne.
- Dans ses parties centre et Est, la lande à genêts purgatifs des Pyrénées domine et, dans l'ensemble des ligneux bas, on retrouve quelques zones ouvertes, comme des témoins, avec la présence de fétuques, formant de larges touradons constituant des enclaves de pelouses thermophiles d'adret à Fétuque en spadice, Fétuque gispet, ainsi que des végétations d'éboulis siliceux thermophiles.
- Les recs, plus frais et avec davantage de profondeur de sol, présentent une végétation plus dense et une forte tendance à la fermeture.
- Des arbres en devenir, ou déjà bien développés, piquettent l'ensemble et sont des éléments de tenue des sols et de limitation de l'insolation.
- Des travaux de brûlage et/ou débroussaillage ont déjà été réitérés sur cette zone,
- Le Sénéçon du Cap, espèce exotique envahissante très toxique, se trouve parfois être l'espèce dominante avec une répartition opportuniste en taches de léopards ou linéaire en bordure des nombreuses sentes.
- Le Sénéçon à feuille d'adonis, espèce autochtone et typique de l'habitat, voit, elle ici son abondance dominance largement augmentée grâce aux sols dégradés, mais aussi via le contexte des changements climatiques actuels qui semble lui procurer un avantage.

Dans le cadre du projet REDBIO, les objectifs sur ce site sont :

- En lien avec les pratiques de pâturage, de suivre l'effet du débroussaillage sur le milieu naturel.
- De favoriser la circulation du troupeau dans ces zones.

2.2.2 Périmètre d'intervention

Le périmètre d'intervention est défini comme suit :

- Localisation : La Solana, estive du groupement pastoral de Soula d'Osséja, sur la commune d'Osséja (propriétaire).
- Parcelle : la parcelle concernée est la n°A0738.
- Le site d'intervention dans son ensemble représente une surface d'environ 6.9 hectares (à affiner, à titre indicatif, et sous réserves d'évolutions suite aux retours de terrain (inventaires, etc.)).

Au sein de ce site, deux zones d'intervention sont à préciser :

- o Une zone sur laquelle seront menés des travaux de débroussaillage (surface à préciser, environ 3.45 hectares, cf.2.2.3) Travaux), concernée par le présent cahier des charges.
- o Une zone sur laquelle seront menés des travaux de débroussaillage (surface à préciser, environ 3.45 hectares), mais non concernée par le présent marché.
- Types de milieux : la description est présentée dans la partie précédente.
- Le périmètre du site d'intervention, à titre indicatif et sous réserves d'évolutions suite aux retours de terrain (inventaires, etc.), est disponible en **annexe A**. Les fichiers au format shp. ou .kml seront disponibles sur demande.

2.2.3 Travaux

Les travaux consistent en de l'ouverture de milieu par débroussaillage. La gestion des rémanents sera définie avec le maître d'ouvrage (export, laissés sur place, broyage).

Par rapport aux caractéristiques du site et notamment du sol, le matériel utilisé devra être adapté pour éviter toute dégradation. L'usage d'engins lourds n'est pas admis.

Les zones débroussaillées devront représenter un maximum de 60% de la surface totale. Le prestataire cherchera à mener un débroussaillage en mosaïque avec une répartition sur l'ensemble de la zone et en cherchant à avoir un travail intégré au niveau paysager.

Au sein du site d'intervention dans son ensemble, deux zones différentes, qui restent à préciser mais dont les surfaces sont équivalentes, d'environ 3.45 hectares, doivent être définies pour mettre en œuvre du débroussaillage. Une seule des deux zones est concernée par le présent marché. La délimitation se fera selon l'axe haut/bas ou bien l'axe droite/gauche.

Le suivi des indicateurs a été mené le long de transects. Leur localisation sera disponible et transmise au prestataire. Les travaux devront être ciblés en particulier sur le ou les transects afin d'obtenir les résultats du suivi.

2.2.4 Période d'intervention

Au regard du calendrier écologique et des suivis à réaliser en amont des travaux, la période d'intervention est prévue, selon l'enneigement, à l'automne, plutôt tardif ou durant l'hiver. Ainsi, elle s'étendra de mi/fin-octobre 2025 à fin février 2026 sans déborder sur mars.

Le début de la période d'intervention sera précisé selon les retours de terrain. En revanche, elle ne débordera pas sur le mois de mars.

2.2.5 Enjeux environnementaux

La période d'intervention respecte le calendrier écologique.

Les arbres, en devenir, ou déjà bien développés, identifiés sur le site sont à conserver. En outre, en fonction des autres retours des inventaires de terrain réalisés, certaines espèces ou zones identifiées

devront être préservées (espèces protégées, menacées, zones à enjeux particuliers pour la faune ou la flore, etc.).

Comme évoqué dans le paragraphe 2.2.2.3) Travaux, les zones débroussaillées devront représenter un maximum de 60% de la surface totale. Le prestataire cherchera à mener un débroussaillage en mosaïque avec une répartition sur l'ensemble de la zone et en cherchant à avoir un travail intégré au niveau paysager.

Les travaux devront être réalisés dans des conditions météorologiques favorables (notamment température, vent, hygrométrie).

Une attention particulière sera à porter à la zone Ouest qui est déjà très dégradée.

2.3 CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DES PRESTATIONS

2.3.1 Calendrier de la mission

Cette prestation s'intègre dans un projet multi-partenarial transfrontalier d'une durée de trois ans (2024-2026). Le calendrier de la mission s'insère dans la période de mise en œuvre de ce projet.

Le prestataire proposera un calendrier pour la réalisation de la mission résumant les différentes phases indiquées ci-dessous :

- Une visite de terrain en amont de la mise en œuvre des travaux avec le ou la chargé(e) de mission du PNR PC.
- La réalisation des travaux selon les périodes d'intervention mentionnées dans les paragraphes précédents.
Avant le démarrage, il sera demandé la planification détaillée du chantier.
- Une visite de terrain pour la réception du chantier.
- La transmission d'un rapport d'exécution des travaux avant le 30 juin 2026.

Le prestataire sera tenu d'informer le PNR PC de son calendrier de terrain chaque semaine. Dans certains cas, il devra contacter les propriétaires et les gestionnaires de sa présence sur le territoire suffisamment tôt.

Les sites étant pâturés à l'automne, le prestataire devra bien s'assurer que la mise en œuvre opérationnelle du chantier n'aura pas d'impacts sur l'activité pastorale. Il sera nécessaire de bien se coordonner avec les éleveurs de chaque site.

2.3.2 Reconnaissance des lieux

Avant l'exécution de toute prestation, objet du présent marché, le prestataire devra avoir apprécié les difficultés qu'il pourrait rencontrer du fait de la configuration du terrain, de ses accès, de ses servitudes ou de ses compositions et des exigences du présent cahier des charges.

2.3.3 Accès

Afin de limiter l'emprise des travaux, aucun nouveau tracé ne pourra être créé.

Si l'accès se fait par un parc pâturé, une vigilance à la bonne fermeture des portes et au respect des clôtures sera demandée au prestataire.

L'entreprise devra utiliser les moyens nécessaires pour interdire l'accès du public aux chantiers et zones de stockage.

2.3.4 Gestion du matériel

1) Risque de pollution

Le prestataire s'engage à engendrer le minimum de pollutions. Il s'engage notamment à :

- Apporter un soin particulier lors du remplissage de carburant des machines et lors de leur entretien.
- À ne pas effectuer sur place les vidanges et nettoyages des engins.
- À ne laisser aucun déchet sur le site.

2) Gestion des espèces envahissantes

Afin de limiter au maximum l'introduction de plantes pouvant être envahissantes, le prestataire s'engage à nettoyer tous les engins et outils préalablement à l'entrée sur le chantier.

2.3.5 Sécurité

1) EPI

Les intervenants sur le chantier porteront des équipements de protection individuelle adaptés, complets et en bon état.

2) Sécurisation

Les normes de sécurité en vigueur concernant ces types de travaux seront respectées.

Le prestataire devra prendre en charge toutes les actions nécessaires pour assurer la sécurité du secteur.

Une signalisation visible, avec un balisage clair, sera mise en place avant le commencement des travaux.

Les travaux ne seront pas réalisés en cas de conditions météo défavorables, par exemple, vent fort, sécheresse, risque incendie.

Concernant les projections, le prestataire prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter d'éventuels dégâts susceptibles d'être causés par les travaux, en particulier à proximité des routes et des chemins. Il engage donc sa responsabilité en cas d'incident avec des personnes tierces.

Concernant les travaux de débroussaillage, aucun feu ne sera fait sur site.

2.3.6 Gestion des déchets

Aucun déchet ne sera laissé sur les sites d'intervention.

2.3.7 Précautions réglementaires

Afin d'assurer le bon déroulement du chantier, l'entreprise prendra toutes les précautions réglementaires et nécessaires vis-à-vis de ces infrastructures.

2.3.8 Assurance

Le prestataire sera couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile couvrant les risques liés à ce type d'opération (accident, incendie, etc.), à un plafond d'indemnités correctement évalué.

2.3.9 Responsabilité

Le prestataire prendra toutes les mesures et précautions nécessaires pour ne pas endommager les lieux et les ouvrages pouvant être présents sur le secteur de travaux. Toute dégradation occasionnée aux réseaux existants lui sera imputée. En outre, il demeurera responsable des faits et gestes de son personnel.

En cas de dégradation, le prestataire prendra à sa charge les frais de réparation des éléments dégradés et les indemnités éventuelles qui lui seraient réclamées. Aussi, il devra faire son affaire de toutes les réclamations émanant des services publics ou des particuliers lésés.

2.3.10 Suivi de la prestation

Le ou la chargé(e) de mission Agriculture du PNR PC sera présent(e) et suivra la mission. Le contact technique référent est disponible ci-après. Le prestataire tiendra régulièrement le maître d'ouvrage informé sur l'avancée de la mission.

Le ou la chargé(e) de mission du PNR PC sera présent(e) durant le premier jour de chantier puis si possible durant la réalisation des travaux. Une date et une heure de démarrage seront convenues avec le prestataire.

Le PNR PC peut décider l'arrêt du chantier. En cas de conflit avec une personne tierce, le prestataire l'orientera vers le PNR PC. En cas d'arrêt du chantier de la part du prestataire, celui-ci s'engage à prévenir le PNR PC le plus rapidement possible.

2.4 LIVRABLES

2.4.1 Rapport d'exécution

Un rapport d'intervention est attendu. Il inclura la surface effectivement concernée par les travaux, les observations techniques, les conditions de réalisation, les incidents éventuels et des photos avant/après.

Le format du document est laissé à l'appréciation du prestataire.

2.4.2 Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité

Le PNR PC est destinataire de tous les documents réalisés (exemplaire papier et fichier numérique). Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser autant que de besoin à des fins non commerciales.

Le prestataire qui recueille les données de terrain cède au PNR PC les droits patrimoniaux des données et photographies réalisées dans le cadre de cette étude. Toute utilisation des résultats et photographies à des fins de communication, d'information, de sensibilisation, de pédagogie et de sensibilisation au patrimoine naturel est autorisée lorsque ceux-ci sont utilisés dans un but non commercial.

2.5 CONTACT

Le responsable technique de la mission est Marine Daire, chargée de mission agriculture et environnement – 04.68.04.97.60 – marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr

2.6 FINANCEMENTS DES PRESTATIONS

Le projet RED-BIO a été cofinancé à hauteur de 65% par l'Union Européenne à travers le Programme Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027) et 15% par le Commissariat de Massif (Etat) par le biais de l'enveloppe FNADT. L'objectif de POCTEFA est de renforcer l'intégration

économique et sociale de la zone frontalière Espagne-France-Andorre. RED-BIO compte également sur le cofinancement de l'Etat Français (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire et Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée et du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.



PARTIE 3 : MODALITES ADMINISTRATIVES

3.1 MAITRE D'OUVRAGE

Dans le cadre de ce marché, le maître d'ouvrage est :

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Maison du Parc

La Bastide

66 360 OLETTE

Tél : 04.68.04.97.60

Mail : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

3.2 INTERLOCUTEURS

Le responsable du marché est Monsieur le Président du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

3.3 OBJET DU MARCHÉ

Le présent cahier des charges concerne, dans le cadre du projet Interreg POC TEFA « RED-bio », entre 2025 et début 2026, la réalisation de travaux d'ouverture par débroussaillage, sur un site pilote, identifié sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

3.4 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.4.1 Définition de la procédure

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée en établissant un cahier des charges, afin de garantir la qualité technique recherchée, avec publication sur le site internet du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et envoi du cahier des charges par mails aux prestataires/organismes.

3.4.2 Enveloppe budgétaire

L'enveloppe mobilisable pour la mission devra respecter le budget alloué au programme.

Le budget proposé doit prendre en compte l'ensemble des frais et notamment les frais de déplacement (incluant déplacement – repas – hébergement).

3.4.3 Décomposition en lots

Le marché n'est pas décomposé en lots, il s'agit d'une prestation pleine et entière

3.4.4 Variantes

Les candidats doivent répondre à la commande de base. Ils peuvent toutefois prévoir dans leur devis des options supplémentaires.

3.4.5 Délais d'exécution et de livraison

L'ensemble des prestations mentionnées seront terminées au 30 juin 2026.

3.4.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

3.5 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

3.5.1 Dossier de consultation

Le dossier de consultation, disponible sur le site Internet du PNR PC, comprend le présent cahier des charges.

3.5.2 Date limite de réception des offres et condition de remises

Les offres sont à envoyer au plus tard le **24 octobre 2025 avant 12h00** à l'adresse suivante : marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr copie patricia.oster@parc-pyrenees-catalanes.fr.

Les dossiers qui seront reçus après cette limite ne seront pas analysés.

3.5.3 Contenu des offres

L'offre comprendra :

- Le présent cahier des charges signé.
- Un document synthétique présentant le prestataire.
- Un document certifiant que l'entreprise est assurée en cas de dommages causés/engendrés par les travaux.
- Une déclaration sur l'honneur précisant que le prestataire satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Une déclaration d'absence de conflit d'intérêt.
- Le bordereau des prix (**annexe B**) complété avec la description des moyens engagés pour assurer les travaux de façon sécurisée et conformes au présent cahier des charges, incluant tous les préparatifs du chantier, sa réalisation et le rendu du chantier.
- Un document présentant les actions mises en place pour la sécurité du secteur et la prise en compte des enjeux environnementaux.
- Un calendrier prévisionnel de travaux tenant compte des recommandations données dans ce présent document.

3.6 EXAMEN DES OFFRES ET SELECTION DES CANDIDATURES

3.6.1 Sélection des candidatures

Seules les candidatures, reçues dans les délais indiqués ci-dessus et ne dépassant pas l'enveloppe budgétaire allouée au programme, seront analysées.

Si des éléments sont manquants, le maître d'ouvrage pourra les demander.

3.6.2 Jugement et classement des offres

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

- **Valeur technique** (moyens humains, matériel utilisé, calendrier, démarche environnementale, protocole et prise en compte des enjeux environnementaux, de la sécurité et de l'intégration paysagère) : 70 points.
- **Prix** : 30 points.

3.6.3 Notification du marché

Après attribution, le PNR PC avise par écrit les candidats non retenus et notifiera le marché aux titulaires, après le délai réglementaire.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de rendre infructueux tout ou partie de la consultation en cas de manque de financements.

3.7 MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

Le présent marché s'inscrit dans le cadre financier et administratif du projet Interreg POCTEFA « RED-bio ».

3.7.1 Rémunération allouée

Les prix unitaires sont réputés établis à la date de signature de la commande incluant tous frais annexes nécessaires à la mission.

3.7.2 Facturation et paiement

Le paiement sera effectué sur réception des factures correspondantes et validation du service fait et livrables. La facture du solde de la prestation sera transmise au PNR PC obligatoirement avant le 30 juillet 2026.

3.8 CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHÉ

L'exécution du marché est conditionnée aux autorisations préalables requises.

3.9 MODALITES D'INTERRUPTION OU DE SUSPENSION DES MISSIONS

3.9.1 Interruption ou suspension des missions

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de suspendre temporairement ou définitivement les missions soit de sa propre initiative, soit à la demande du prestataire après acceptation.

La décision d'arrêter temporairement l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité. Elle suspend seulement les délais d'exécution. La décision d'arrêter définitivement la mission induit la rémunération du prestataire au prorata des missions effectuées et des livrables produits.

3.9.2 Décès, incapacité civile, impossibilité physique, force majeure

En cas de décès, d'incapacité physique du prestataire de remplir ses obligations ou cas de force majeure, la commande est annulée sans indemnité.

3.9.3 Contestation

Toute contestation survenant entre les deux parties au sujet de l'exécution de l'étude est réglée par la procédure suivante : chacune des parties soumet d'abord à l'autre le motif de contestation, par écrit, en lui fixant un délai de réponse dans les quinze jours. En cas de désaccord, la contestation est portée devant le Tribunal Administratif.

3.10 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, l'interlocuteur à disposition des candidats est Marine Daire, chargée de mission agriculture et environnement – marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr – 04.68.04.97.60.

Pour acceptation du présent cahier des charges,

Le candidat,

En date du :

Signature :

ANNEXES :
